



Rétraction de cdi

Par Momoy

Bonjour, Je viens de signer un contrat cdi qui débute le 01 Mai 2023. Je suis encore en Cdd jusqu'au 29 avril 2023. Je souhaite me rétracter sur le cdi et terminer mon cdd avant de quitter l'entreprise. Est il possible de faire ça? Je vous remercie d'avance

Par kang74

Bonjour

Si votre employeur est d'accord tout est possible .
Sinon vous serez en CDI à partir du 1er Mai et vous devrez démissionner ou mettre fin à la période d'essai à cette date .